

LE TRUEL le **01/07/2019**.

Compte-rendu du conseil municipal qui s'est déroulé le **01 juillet 2019** à la salle de la piscine à 21h00.

Présents : Mmes Mrs AURIOL D, VAYSETTES J, COUGOULE G, GINESTE C, GAUBERT M, LOMBARD MJ, BOSC G, GASTAL D.

Absents : Mrs VOGEL Damien, ALIBERT JP (procuration à Mr COUGOULE G).

A 21h00 ouverture de la séance

**Secrétaire de séance : Mr COUGOULE G.**

Monsieur AURIOL 1<sup>er</sup> Adjoint prend la présidence de la séance en l'absence de Monsieur ALIBERT, Maire absent excusé.

**Ordre du jour :**

### **Approbation du compte-rendu de la réunion du 11 avril 2019**

Organisation du RPI : Mr AURIOL nous informe de la possibilité de l'arrivée d'une famille géorgienne avec 2 enfants dans un logement communal.

Chorale de La Romiguière : Mr AURIOL nous informe qu'il faut s'occuper de l'organisation pour le pot et le repas. Voir avec l'auberge.

Chorale du 11 Novembre : Mr AURIOL confirme que la chorale qui était venue en 2018 sera bien présente lors de la cérémonie du 11 novembre 2019.

Modalité de la mise à disposition de la Communauté de Communes de la Muse et des Rases du Tarn du garage Intercommunal : Mr AURIOL nous informe qu'une réunion sera réalisée cette semaine en présence de Mrs MARC, ARLES, CASTANIE, ALIBERT et AURIOL pour trouver un compromis sur ce dossier.

### **Réfection de la toiture de l'école du Truel**

Nous avons reçu 2 devis pour la réfection de la toiture de l'école du Truel :

Entreprise GALZIN 48.574 euros TTC

Entreprise BLANC 54.427 euros TTC

De plus il faut rajouter la partie de toiture où il y aura des panneaux photovoltaïques. C'est la société C2A, 12400 Lapeyre, qui a eu le marché ouvert avec le Parc Naturel Régional des Grands Causses.

Le montant pour les panneaux est 19.535 euros TTC.

Pour la réfection du toit le conseil est POUR le choix de l'entreprise GALZIN.

### **Station-service installation d'une pompe de distribution de Bioéthanol en lieu et place du SP98**

Mr COUGOULE nous présente le devis de Tockeim.

Pour convertir la cuve de SP98 en bioéthanol il faut compter 10.000 euros

Après débat sachant que ce type de carburant n'est pas encore très utilisé, le conseil décide de temporiser.

Un devis a été demandé pour un nettoyage de la cuve à gasoil car cela n'a pas été fait depuis plusieurs années.

Le devis est de 2.000 euros.

Le conseil est POUR réaliser ces travaux.

### **Choix du colombarium pour le cimetière du Truel**

Mr AURIOL nous présente 2 devis.

Entreprise BRU 8.314 euros TTC (avec jardin du souvenir)

Entreprise CABILLIC 7.448 euros TTC (sans jardin du souvenir)

Le conseil propose de prendre l'entreprise Bru qui a déjà réalisé celui du cimetière de La Romiguière.

### **SIEDA dissimulation des réseaux électriques et téléphoniques de la RD 31 en traverse de village**

Mr AURIOL nous informe que le montant des travaux est de 90.267 euros HT.

La charge pour la commune est de 30 % soit 27.080 euros.

Le conseil EST POUR

### **SIEDA adhésion au groupement de commandes pour l'entretien des installations d'éclairage public – période 2020/2023**

Mr AURIOL nous informe que cela concerne l'entretien des installations, le renouvellement des luminaires, l'optimisation énergétique.

Le conseil EST POUR

### **SIEDA Rénovation éclairage public : remplacement des luminaires vétustes ou énergivores dans le cadre du groupement de commandes**

Mr AURIOL nous informe que le montant des Travaux est de 119.681,90 euros HT

La charge pour la commune est de 40 % + l'intégralité de la TVA, soit 71.809,28 euros

Le conseil EST POUR

### **Achat d'un tracteur tondeuse en remplacement de celui qui a été dérobé aux garages municipaux**

Mr AURIOL présente 2 devis de tracteur tondeuse :

Entreprise AF3M pour un montant de 4.125 euro HT

Entreprise BOUSQUET pour un montant de 4.412 euro HT

Mr GINESTE propose de consulter d'autres fournisseurs car ces deux devis sont pour du matériel de même marque.

Proposition est faite de consulter l'entreprise CAZOTTES à Villefranche de Panat.

### **Mise en place d'une alarme aux garages municipaux et station d'épuration.**

Mr AURIOL nous présente un devis de l'ENTREPRISE DAFFAS, 12400 Les Costes-Gozon, pour un montant de 5.633 euros HT.

Après débat il est proposé d'attendre la fin des négociations sur le bâtiment où est situé le matériel de la communauté de communes qui est mitoyen avec le bâtiment de la station d'épuration communale.

De plus il est demandé de faire faire un autre devis pour pouvoir comparer.

### **Pose de grilles pour sécuriser deux puits à La Romiguière**

Mr AURIOL nous présente un devis de la Société AF3M pour un montant de 1.690,85 euro HT.

Après débat, proposition est faite de demander un autre devis notamment chez CAZOTTES à Villefranche de Panat.

### **Remplacement éventuel des chaudières des appartements de Costecalde par des chaudières à granules**

Mr AURIOL nous informe que Mr GAUBERT est venu et a inspecté l'installation et la chaudière. Il nous a informés qu'un tuyau d'évacuation est écrasé et cela paraît ne pas être accidentel.

Du coup la chaudière qui a à peine 2 ans est déjà HS.

Le prix de remplacement de cette chaudière est 4.098 euro TTC.

Les locataires de ce logement ont demandé de mettre un poêle à granulés.

Il y a 2 appartements dans ce bâtiment et cela risque de poser un problème pour l'approvisionnement de la chaudière.

Du coup, après débat, il est décidé de remettre des convecteurs dans ce logement.

### **Demande de subventions de l'ACSA (pour le Trail du 22 septembre)**

L'ACSA de Saint Affrique demande à la Mairie la prise en charge du coût des tee-shirts pour les bénévoles.

Mr AURIOL propose que l'on fasse des tee-shirt avec le nom de la commune dessus.  
Il faut en faire faire 110 à 5 euros pièce.  
Le conseil est d'accord.

### **Approbation du contrat de gérance du Camping**

Mr AURIOL nous informe que le gestionnaire est le même que l'année dernière.  
Il y a une caution de 1.000 euros.  
Le contrat est pour la période du 15 juin au 30 septembre.  
Le conseil est d'accord.

### **Reconduction pour l'été du contrat de l'adjoint technique remplaçant**

Pour des raisons de charge de travail supplémentaire il est proposé de prolonger le contrat de 1 mois.  
Le conseil est d'accord.

### **Embauche d'un(e) Adjoint Administratif remplaçant pour l'été (agence postale et secrétariat)**

Pour palier aux congés d'été et afin de laisser la poste ouverte pendant l'été il est proposé d'embaucher un(e) Adjoint Administratif remplaçant.

### **Embauche d'un(e) ATSEM dans l'éventualité où une classe de maternelle serait transférée au Truel**

Il est proposé d'attendre des compléments d'information par rapport au nouveau fonctionnement de l'école et voir s'il y a un ½ poste supplémentaire attribué.

### **Consultation sur l'adhésion du Syndicat Intercommunal d'AEP de la Vallée du Cérou au Syndicat Mixte des Eaux du LEVEZOU SEGALA**

Mr AURIOL nous informe de la demande.  
Le conseil EST POUR.

### **Consultation sur le projet d'exploitation d'une installation de stockage de déchets inertes, Commune de Villefranche de Panat, lieu-dit « LA RIVIERE »**

Mr AURIOL nous informe que ce projet se situe sur la route qui mène de Lux à La Besse à l'endroit de l'ancienne décharge.  
Mr AURIOL propose de passer au vote.

**9 votes : POUR : 0 - CONTRE : 6 - BLANCS : 3**

Le conseil est CONTRE à la Majorité.

## Questions diverses

### Transport scolaire : Délégation de compétence à la Région au lieu du Conseil Départemental

Mr AURIOL nous informe que c'est une obligation, nous n'avons pas le choix.  
Du coup le conseil est **POUR**.

### Emplois d'été

Mr AURIOL nous rappelle toutes les personnes qui ont été embauchées pour la surcharge d'activité estivale.

### Demande du locataire du local mitoyen à la Mairie

Mr AURIOL nous informe de la demande de l'occupant, en tant qu'artisan, de pouvoir occuper le lieu qui lui sert à la fois d'atelier et de logement.

Mr COUGOULE prévient des risques et du danger car ce bâtiment n'est pas en conformité notamment au niveau de l'électricité. Mr Le Maire serait entièrement responsable en cas d'accident.

Mr COUGOULE propose de le loger dans un logement de la Mairie en cours de libération et correspondant à son foyer.

Il pourrait continuer à utiliser le local au titre de l'entreprise.

### Tracé du GR

Mr AURIOL nous informe que le futur tracé du GR est en cours de réflexion, non sans tension par rapport à certains lieux de passage. A terme il devrait traverser Le Truel.

### Costecalde : Terrain de Mr et Mme CLAPHAM

Mr VAYSETTE nous informe qu'il y a des négociations en cours entre personnes privées pour l'acquisition de ce terrain pour construction. Ce terrain a déjà reçu un permis de construire et les futurs propriétaires souhaitent continuer la construction.

### PLUI fin de la consultation

Suite à la fin de la consultation et aux diverses demandes faites par des résidents de la commune, Mr VAYSETTES nous informe qu'il y a eu une réunion pour prise en compte et apport de précisions.

Les terrains communaux qui sont à côté de la salle des fêtes du Truel au bord du TARN ont été proposés en Zone à vocation d'équipement.

### Demande de l'abattage d'un arbre à La Romiguière

Mr AURIOL nous informe d'une demande d'abattage de l'arbre qui se trouve en face de la salle des fêtes. Il est décidé plutôt de le tailler.

### Crépis de la Chapelle de La Romiguière

Mr GINESTE demande où en est la réfection du mur de la chapelle qui est trop rouge.  
L'Entreprise GALZIN sera contactée.

### Demande de créer un coin d'ombre à la piscine

A voir lorsque l'on va refaire les terrasses pavées du bassin. Il y a peut-être possibilité d'utiliser le terrain disponible derrière la salle des fêtes.

### Demande de prise en charge des frais de transports scolaires notamment la part communale par enfant

Mr AURIOL demande à Mme GASTAL de quitter la séance car cette demande concerne sa famille.

La Région demande si la Commune souhaite prendre en charge la part communale correspondant au transport de 3 enfants, soit 278 euros par enfant et par an.

Après débats et rappel des règles de prise en charge (école la plus proche), Mr AURIOL propose de passer au vote.

**8 votants : POUR : 0 - CONTRE : 7 - BLANC : 1**

Le conseil est CONTRE à la Majorité.

**La séance est levée par Mr le Maire à 01h00.**